

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Cementspacer blue, grey and red

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Préparation destinée à un usage technique dentaire

Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Kerr Italia S.r.l.
Via Passanti, 174
Scafati (SA) 84018 (Italy)
T +39 081 850 3511 / Information Phone Number: 1-800-841-1428 (Customer Service)
safety@envistaco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC® Emergency Call Center. Emergency Telephone Number (for USA only) 001-800-424-9300
International and Maritime Telephone Number +1 (703) 527-3887

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2 H225
Eye Irrit. 2 H319
STOT SE 3 H335
STOT SE 3 H336

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

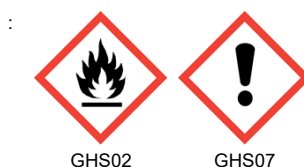
Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Mentions de danger (CLP)

: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence (CLP)

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Fiche de Données de Sécurité

Cementspacer blue, grey and red

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Phrases EUH	P261 - Éviter de respirer les vapeurs. P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection. P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
-------------	---

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Aucun(es) dans des conditions normales.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Conc. (% m/m)	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
pentan-3-one; diéthylcétone	(N° CAS) 96-22-0 (N° CE) 202-490-3 (N° Index) 606-006-00-5 (N° REACH) 01-2119531111-60	25 – 50	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336
butanone; éthylméthylcétone	(N° CAS) 78-93-3 (N° CE) 201-159-0 (N° Index) 606-002-00-3 (N° REACH) 01-2119457290-43	25 – 50	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
acétate de n-butyle	(N° CAS) 123-86-4 (N° CE) 204-658-1 (N° Index) 607-025-00-1 (N° REACH) 01-2119485493-29	10 – 25	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: D'une manière générale, le produit n'irrite pas la peau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Fiche de Données de Sécurité

Cementspacer blue, grey and red

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Lutter contre les incendies plus importants par pulvérisation d'eau ou à l'aide de mousse résistant à l'alcool.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire (EN137).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.
- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Remédier aux épandages importants à l'aide d'une pompe ou d'un aspirateur et terminer ensuite avec un absorbant chimique sec.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Matières incompatibles : Voir la rubrique 10 consacrée aux matériaux incompatibles.
- Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée supplémentaire.

Fiche de Données de Sécurité

Cementspacer blue, grey and red

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

acétate de n-butyle (123-86-4)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Acétate de n-butyle
VME (OEL TWA)	241 mg/m ³ (Entre en vigueur le 1er mars 2022) 710 mg/m ³
VME (OEL TWA) [ppm]	50 ppm (Entre en vigueur le 1er mars 2022) 150 ppm
VLE (OEL C/STEL)	723 mg/m ³ (Entre en vigueur le 1er mars 2022) 940 mg/m ³
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	150 ppm (Entre en vigueur le 1er mars 2022) 200 ppm
Remarque	Valeurs recommandées/admises. Valeurs réglementaires contraignantes (Entre en vigueur le 1er mars 2022)
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016; Décret n° 2021-1849)

pentan-3-one; diéthylcétone (96-22-0)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Diéthylcétone
VME (OEL TWA)	705 mg/m ³
VME (OEL TWA) [ppm]	200 ppm
Remarque	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures. STANDARD EN 166.

Fiche de Données de Sécurité

Cementspacer blue, grey and red

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Si le contact répété avec la peau est possible, porter des vêtements de protection

Protection des mains:

Porter des gants appropriés. Gants en caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Viton. Epaisseur du matériau : 0,09mm. Temps de rupture : >480 min. STANDARD EN 374.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives. Filtre AX (marron). STANDARD EN 149:2001 + A1:2009

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. L'équipement de protection individuelle devrait être choisi selon les normes CEN et en discussion avec le fournisseur de l'équipement de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Couleurs variées.
Apparence	: Liquide.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Non déterminé
Point de congélation	: Non déterminé
Point d'ébullition	: 79 °C
Inflammabilité	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif.
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: 1,2 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: 11,5 vol %
Point d'éclair	: -4 °C
Température d'auto-inflammation	: Non auto-inflammable.
Température de décomposition	: Non déterminé
pH	: Non déterminé
Viscosité, cinématique	: Non déterminé
Viscosité, dynamique	: Non déterminé
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: 105 hPa
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: 0,9 g/cm³
Densité relative	: Non déterminé
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non déterminé
Taille d'une particule	: Non applicable
Distribution granulométrique	: Non applicable
Forme de particule	: Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	: Non applicable
État d'aggrégation des particules	: Non applicable
État d'agglomération des particules	: Non applicable
Surface spécifique d'une particule	: Non applicable
Empoussiérage des particules	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de Données de Sécurité

Cementspacer blue, grey and red

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Non déterminé
Teneur en COV : 67 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune, à notre connaissance.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de polymérisation.

10.4. Conditions à éviter

Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Éviter la chaleur et le soleil direct.

10.5. Matières incompatibles

Aucune, à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans utilisée et stockage les conditions normales .

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

acétate de n-butyle (123-86-4)

DL50 orale rat	10768 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 17600 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	40 mg/l/4h

pentan-3-one; diéthylcétone (96-22-0)

DL50 orale rat	2140 mg/kg
DL50 cutanée lapin	16000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	> 29 mg/l/4h

butanone; éthylméthylcétone (78-93-3)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	34,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: Non déterminé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
pH: Non déterminé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité : Non classé

Fiche de Données de Sécurité

Cementspacer blue, grey and red

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

acétate de n-butyle (123-86-4)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

pentan-3-one; diéthylcétone (96-22-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

butanone; éthylméthylcétone (78-93-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cementspacer blue, grey and red	
Viscosité, cinématique	Non déterminé

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

11.2.2 Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Pour plus d'information, se reporter à la rubrique 4

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

acétate de n-butyle (123-86-4)	
CL50 - Poisson [1]	18 mg/l (96 heures - Pimephales promelas)
CE50 - Crustacés [1]	10 – 100 mg/l (48 heures - Daphnia magna)
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	24 mg/l CL50 24 h - Daphnia magna [mg/l]
CEr50 algues	674,7 mg/l (IC50, 72 heures - Selenastrum)

pentan-3-one; diéthylcétone (96-22-0)	
CL50 - Poisson [1]	< 1540 mg/l (96 heures - Pimephales promelas)
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 5000 mg/l (EC50, 72 heures - Selenastrum capricornutum)

Fiche de Données de Sécurité

Cementspacer blue, grey and red

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

CE50 - Crustacés [1]	> 500 mg/l (48 heures - Daphnia magna)
CEr50 algues	> 500 mg/l (IC50, 72 heures - Selenastrum)

butanone; éthylméthylcétone (78-93-3)	
CL50 - Poisson [1]	> 400 mg/l (96 heures - Lepomis macrochirus)
CE50 - Crustacés [1]	> 300 mg/l (48 heures - Daphnia magna)
Seuil toxique - Algues [1]	110 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Cementspacer blue, grey and red	
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.

acétate de n-butyle (123-86-4)	
DBO (% de DThO)	> 0,5 % DTO BOD5/COD
Biodégradation	98 % (méthode OCDE 301B)

pentan-3-one; diéthylcétone (96-22-0)	
DBO (% de DThO)	0,58 % DTO BOD5/COD

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Cementspacer blue, grey and red	
Potentiel de bioaccumulation	Pas de données.

acétate de n-butyle (123-86-4)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	14
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,81

pentan-3-one; diéthylcétone (96-22-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,99

butanone; éthylméthylcétone (78-93-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,61

12.4. Mobilité dans le sol

Cementspacer blue, grey and red	
Ecologie - sol	Insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cementspacer blue, grey and red	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucune, à notre connaissance
Indications complémentaires : Aucun autre effet connu

Fiche de Données de Sécurité

Cementspacer blue, grey and red

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit atteindre le système d'égout.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Videz complètement le conteneur. Après nettoyage, recycler ou éliminer dans un site autorisé.
Code catalogue européen des déchets (CED) : 18 01 06* - produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID /

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
UN 1263	UN 1263	UN 1263	UN 1263	UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
PEINTURES (butanone; éthylméthylcétone ; pentan-3-one; diéthylcétone ; acétate de n-butyle)	PEINTURES (butanone; éthylméthylcétone ; pentan-3-one; diéthylcétone ; acétate de n-butyle)	Paint (butanone; ethyl methyl ketone ; pentan-3-one; diethyl ketone ; n-butyl acetate)	PEINTURES (butanone; éthylméthylcétone ; pentan-3-one; diéthylcétone ; acétate de n-butyle)	PEINTURES (butanone; éthylméthylcétone ; pentan-3-one; diéthylcétone ; acétate de n-butyle)
Description document de transport				
UN 1263 PEINTURES (butanone; éthylméthylcétone ; pentan-3-one; diéthylcétone ; acétate de n-butyle), 3, II, (D/E)	UN 1263 PEINTURES (butanone; éthylméthylcétone ; pentan-3-one; diéthylcétone ; acétate de n-butyle), 3, II	UN 1263 Paint (butanone; ethyl methyl ketone ; pentan-3-one; diethyl ketone ; n-butyl acetate), 3, II	UN 1263 PEINTURES (butanone; éthylméthylcétone ; pentan-3-one; diéthylcétone ; acétate de n-butyle), 3, II	UN 1263 PEINTURES (butanone; éthylméthylcétone ; pentan-3-one; diéthylcétone ; acétate de n-butyle), 3, II
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
3	3	3	3	3
				
14.4. Groupe d'emballage				
II	II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1
Dispositions spéciales (ADR) : 163, 367, 640C, 650
Quantités limitées (ADR) : 5I
Quantités exceptées (ADR) : E2
Panneaux oranges :



Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 163, 367
Quantités limitées (IMDG) : 5 L
Quantités exceptées (IMDG) : E2
N° FS (Feu) : F-E
N° FS (Déversement) : S-E

Fiche de Données de Sécurité

Cementspacer blue, grey and red

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y341
Dispositions spéciales (IATA) : A3, A72, A192

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1
Dispositions spéciales (ADN) : 163, 367, 640C, 650
Quantités limitées (ADN) : 5 L
Quantités exceptées (ADN) : E2

Transport ferroviaire

Dispositions spéciales (RID) : 163, 367, 640C, 650
Quantités limitées (RID) : 5L
Quantités exceptées (RID) : E2
Numéro d'identification du danger (RID) : 33

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 67 %

15.1.2. Directives nationales

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

France	
Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

Les informations fournies dans cette fiche technique sont considérées comme correctes en regard des connaissances et expériences actuelles mais aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exhaustivité. Il est donc dans l'intérêt de l'utilisateur de s'assurer que ces informations satisfont au domaine d'utilisation envisagé.